

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.29/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 d) iv)</u>
Date:	<u>14 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Ouvrir pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt à la République d'Haïti pour le**

### **Projet de développement de la petite irrigation (PPI-2)**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session  
Rome, 12-14 décembre 2006

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Jean-Jacques Gariglio**

Chargé de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2343

courriel: [j.gariglio@ifad.org](mailto:j.gariglio@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

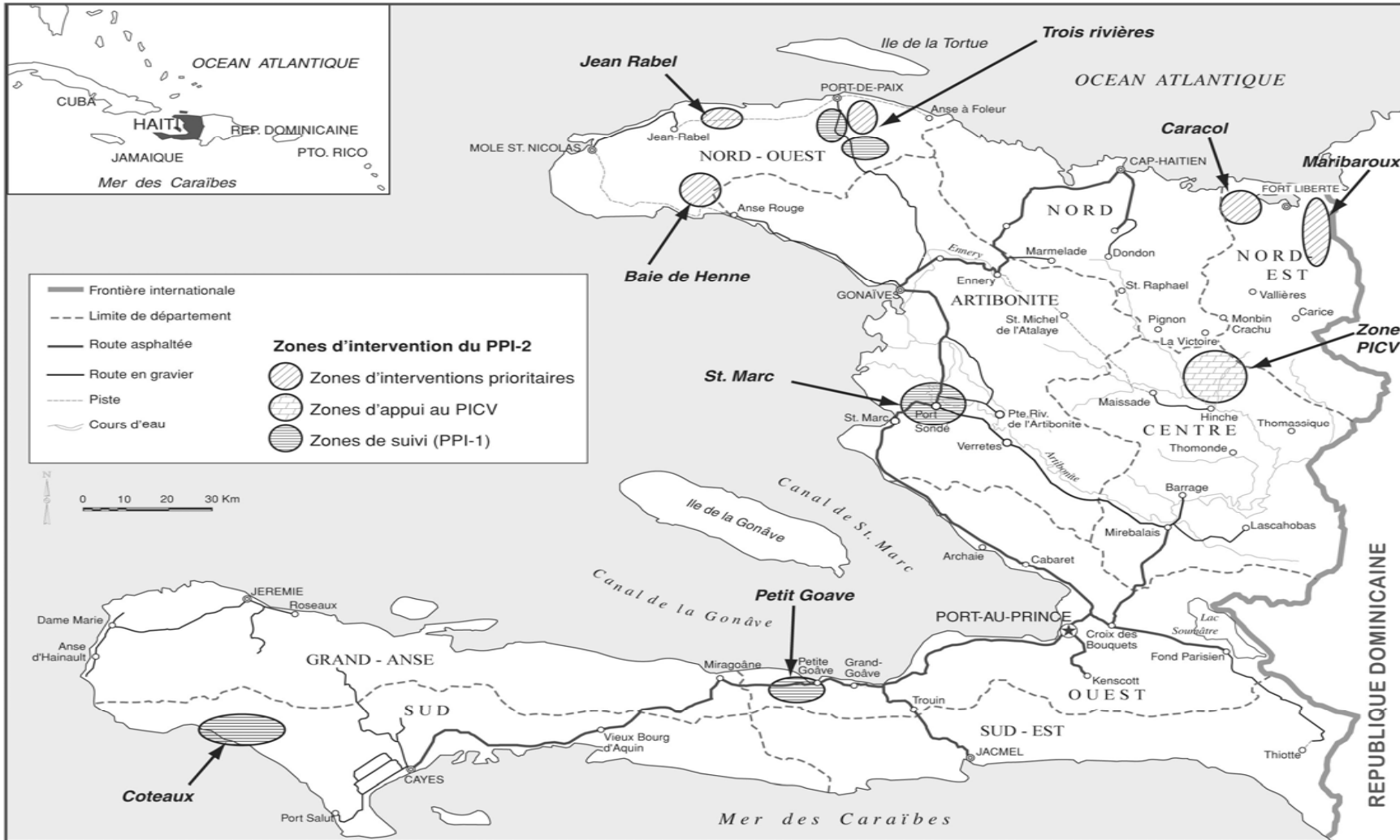
<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>iii</b>
<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>iv</b>
<b>Résumé du prêt</b>	<b>v</b>
<b>I. Le projet</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Le prêt	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages, justification économique et financière	5
I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement	6
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	7
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>7</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>7</b>
<b>Annexe</b>	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	8
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

## **Sigles et acronymes**

DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
MARNDR	Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAIP	Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural
PNMFA	Programme national pour la maîtrise de l'eau aux fins agricoles

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République d'Haïti pour le projet de développement de la petite irrigation (PPI-2) telle qu'elle figure au paragraphe 35 ci-dessous.



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## République d'Haïti

### Projet de développement de la petite irrigation (PPI-2)

#### Résumé du prêt

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	République d'Haïti
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
<b>Coût total du projet:</b>	27,0 millions de USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	8,8 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,0 millions de USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>Cofinanceur:</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international
<b>Montant du cofinancement:</b>	8,0 millions de USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Prêt
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	3,5 millions de USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	2,5 millions de USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets





# Proposition de prêt à la République d'Haïti pour le projet de développement de la petite irrigation (PPI-2)

## I. Le projet

### A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Au cours des vingt dernières années, Haïti s'est considérablement appauvri sous l'effet d'une croissance démographique rapide, accompagnée de périodes de déclin économique généralement provoquées par l'agitation politique et sociale. Depuis 2004, le pays s'est engagé dans de nouveaux efforts de démocratisation et de stabilisation, couronnés en mai 2006 par la mise en place d'un gouvernement issu des urnes. Haïti est le pays le plus pauvre de la région Amérique latine et Caraïbes, avec un PIB par habitant d'environ 430 USD; 58% de la population rurale, qui représente 60% de la population totale, vit dans l'extrême pauvreté. Compte tenu du manque de terres cultivables, le projet aura pour objet d'exploiter au maximum les possibilités qu'offrent les petits réseaux d'irrigation afin de développer l'agriculture intensive, en accordant toute l'attention voulue aux technologies innovantes, à la sécurité foncière et à la gestion des ressources naturelles.

### B. Le prêt

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République d'Haïti un prêt d'un montant de 8,8 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,0 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables pour contribuer au financement du projet de développement de la petite irrigation (PPI-2). Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

#### Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. En application du SAFD, le montant de l'allocation accordée à Haïti pour le cycle d'allocation 2005-2007 a été fixé à 4,3 millions de USD. Le projet proposé est le premier de cette période d'allocation et, compte tenu de la réallocation des ressources prévues pour les pays de la région en fonction des notes que chacun a obtenues, le montant du prêt a été porté à 13,0 millions de USD.

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. L'économie haïtienne est extrêmement tributaire de l'aide extérieure. Fin septembre 2005, la dette extérieure dépassait le seuil de soutenabilité de la dette (soit 176% des exportations de biens et services) défini dans le cadre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTTE renforcée), et, en septembre 2006, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a considéré qu'Haïti remplissait les conditions requises pour bénéficier d'une aide au titre de l'Initiative PPTTE renforcée. Le pays devrait atteindre le point de décision en octobre 2007, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) définitif étant adopté. Depuis que le FIDA a commencé à intervenir en Haïti en 1978, il a financé six prêts pour un montant total équivalant à 69,9 millions de USD. Dans le cadre du projet de développement de la petite irrigation, dernière opération achevée en Haïti, la totalité du prêt approuvé par le FIDA a été décaissée. En revanche, les deux opérations en cours, à savoir le projet d'intensification des cultures vivrières – Phase II et le programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural, affichent un taux de décaissement faible, qui s'explique par la complexité du contexte de mise en œuvre et par des retards d'ordre administratif. Ces dernières années, en dépit de l'agitation et des changements qui ont marqué la situation politique, le FIDA a maintenu sa présence en Haïti. À plusieurs reprises, les décaissements ont été

suspendus pour de courtes périodes; le gouvernement a alors fourni un effort exemplaire pour rembourser en temps voulu sa dette envers le FIDA.

### **Flux de fonds**

5. Un compte spécial libellé en dollars des États-Unis sera ouvert auprès de la Banque de la République d'Haïti, sur lequel le FIDA déposera le produit du prêt. Par ailleurs, un compte de projet destiné à recevoir les fonds de contrepartie sera ouvert auprès de la Banque de la République d'Haïti.

### **Modalités de supervision**

6. Le prêt sera administré et supervisé par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'institution coopérante déjà chargée des deux opérations du FIDA en cours en Haïti. Un programme intensif d'appui à l'exécution du projet sera placé sous la responsabilité d'une équipe de pays faisant appel à des spécialistes en poste au siège du FIDA, au responsable du Programme pilote relatif à la présence sur le terrain en Haïti et à une aide extérieure ponctuelle.

### **Dérogations aux conditions générales et aux politiques opérationnelles du FIDA**

7. Une clause de financement rétroactif a été incluse dans l'accord de prêt pour assurer la continuité des activités financées par le projet PPI achevé et pour accélérer la mise en œuvre du projet.

### **Gouvernance**

8. Les mesures suivantes ont été prises afin d'améliorer les aspects du prêt du FIDA intéressant la gouvernance: i) la passation des marchés de travaux, de fournitures, et de services consultatifs respectera les dispositions des Directives du FIDA pour la passation des marchés et fera l'objet d'un audit; ii) le personnel administratif et les agents chargés des questions financières seront recrutés par voie de mise en concurrence et appliqueront de saines procédures de comptabilité et de gestion; et iii) les comptes du projet et les rapports d'audit seront vérifiés chaque année par un commissaire aux comptes qualifié engagé par voie d'appel à la concurrence nationale.

## **C. Groupe cible et participation**

### **Groupe cible**

9. Le projet a pour objectif d'atteindre 18 000 ménages, soit 85 000 personnes. Les caractéristiques du groupe cible sont les suivantes: les ménages qui le composent vivent dans des campagnes reculées et sont mal insérés dans une économie essentiellement informelle; ils survivent grâce à des stratégies de subsistance et souffrent d'un manque de communications, de services publics ou privés suffisants et de coûts de transaction élevés. La pression de plus en plus forte qui s'exerce sur les ressources disponibles et l'extrême dégradation des terres aggrave la précarité dans un environnement exposé aux catastrophes naturelles<sup>1</sup>.

### **Méthode de ciblage**

10. Le projet interviendra dans deux des départements les plus pauvres du pays, le Nord-Est et le Nord-Ouest. Bien qu'intervenant dans des milieux où les bénéficiaires ont déjà peu ou prou accès aux moyens de production (ceux, par exemple, qui vivent soit dans un périmètre d'irrigation existant ou récemment aménagé, soit à proximité), le projet accordera la priorité aux ménages appartenant aux groupes les plus vulnérables, qui se verront proposer des techniques d'irrigation individuelle et des activités extra-agricoles génératrices de revenus. Un autodiagnostic participatif des besoins et de la vulnérabilité sera effectué dans les périmètres d'irrigation et les microbassins versants au sein desquels ils se situent, afin d'identifier les groupes et leurs besoins prioritaires.

<sup>1</sup> Les groupes les plus vulnérables et leurs besoins spécifiques sont indiqués dans le document de conception du projet.

### **Participation**

11. Les bénéficiaires participeront à toutes les étapes du projet, depuis la planification et la mise en œuvre jusqu'au suivi et à l'évaluation. S'agissant de la construction des ouvrages et des microprojets, des contrats tripartites seront signés entre les organisations des bénéficiaires, les prestataires de services et les responsables du projet. Les bénéficiaires devront contribuer aux coûts des microprojets à hauteur de 10 à 25%; cette fourchette sera adaptée en fonction des capacités des groupes les plus vulnérables, compte tenu de leur état de santé et du temps dont ils disposent. Les bénéficiaires joueront un rôle essentiel dans le suivi du projet et l'évaluation de son impact.

## **D. Objectifs de développement**

### **Objectifs clés**

12. La finalité du projet consiste à obtenir une réduction sensible de la pauvreté rurale dans les zones d'intervention. L'objectif de développement poursuivi consiste à améliorer durablement les moyens d'existence et les revenus des ménages ruraux pauvres, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables. Les objectifs spécifiques sont les suivants: i) intensifier les cultures et accroître la production agricole de manière durable moyennant une gestion efficiente des ressources en eau et la consolidation de l'agriculture irriguée, que l'irrigation soit collective ou individuelle; ii) développer les activités de production agricole et extra-agricole génératrices de revenus; et iii) renforcer les capacités des communautés en matière de planification, d'organisation et de gestion afin de faciliter leur intégration aux marchés et leur accès aux services financiers.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

13. Ce projet, qui prolonge une précédente opération, devrait favoriser des changements indispensables de la politique et des institutions du sous-secteur de la petite irrigation, principalement moyennant le renforcement institutionnel – Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR), associations d'irrigants et autres parties prenantes –, tout en contribuant à l'élaboration d'un programme national pour la maîtrise de l'eau aux fins agricoles (PNMFA).

### **Alignement sur les politiques et la stratégie du FIDA**

14. Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie du FIDA et à l'exposé des options et stratégies d'intervention élaboré en 1999 puisqu'il vise à réduire la pauvreté rurale par les moyens suivants: augmenter durablement les revenus agricoles et extra-agricoles et améliorer les conditions de vie du groupe cible, privilégier l'approche participative, renforcer les organisations de base et favoriser l'équité entre les sexes. Bien qu'Haïti ne figure pas sur la liste des pays sortant d'un conflit retenus par la quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, les activités relevant du projet sont pleinement conformes aux recommandations de la Politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement, du fait de leur contribution au renforcement de la résilience des communautés, et du fonds d'urgence.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

15. Le DSRP intérimaire élaboré en septembre 2006 fait du développement et de la modernisation du secteur agricole l'un des piliers essentiels d'une croissance au service des pauvres. Le projet apporte un appui dans tous les domaines d'action prioritaire du gouvernement définis dans ce document: l'accès au crédit et aux intrants agricoles, la remise en état des infrastructures agricoles – y compris les installations d'irrigation et de stockage – et la sécurité des droits fonciers.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

16. Dans le cadre du projet, des liens seront établis avec les initiatives de développement rural engagées par les autres partenaires du développement, en particulier celles de la Banque interaméricaine de développement, le plus important partenaire du développement du gouvernement, avec laquelle le FIDA travaille depuis longtemps en Haïti. En outre, une collaboration sera établie avec d'autres agences des Nations Unies afin de mener une action de développement concertée dans les domaines complémentaires à la spécialité du projet, à savoir la santé et la nutrition<sup>2</sup>.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

17. Le projet comporte quatre composantes principales: i) le développement de l'irrigation, qui recouvre les activités d'élaboration d'un PNMFA; le renforcement des capacités des organismes publics, des associations d'irrigants et des prestataires de services privés; la sécurité des droits fonciers; la construction et la remise en état de périmètres irrigués collectifs; le développement de dispositifs d'irrigation individuelle; l'atténuation des incidences négatives éventuelles sur l'environnement; la validation et la diffusion de techniques d'irrigation novatrices; et enfin la création d'un fonds d'urgence; ii) l'appui aux activités de production dans le cadre de microprojets (agriculture, élevage, activités génératrices de revenus, et recherche et développement); iii) le renforcement des capacités des organisations de base dans le domaine de la planification et de la gestion de leur développement, y compris à la faveur d'activités à caractère social, et l'appui aux institutions de commercialisation et de microfinance; et iv) la coordination et la gestion du projet.

### **Catégories de dépenses**

18. Les coûts du projet se répartissent entre six grandes catégories de dépenses: i) travaux de génie civil (47,6% du coût total du projet); ii) véhicules et équipements (11,4%); iii) études, formation, assistance technique et contrats (20,4%); iv) crédit (1,7%); v) microprojets (9,5%); et vi) dépenses de fonctionnement (9,4%).

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

19. Les principaux partenaires d'exécution sont les suivants: i) le MARNDR, qui sera l'organisme de référence du projet, sa Direction des infrastructures agricoles, ses directions départementales de l'agriculture et les bureaux agricoles communaux; ii) le Ministère de l'économie et des finances et le Ministère de la planification et de la coopération externe (ainsi que ses services décentralisés); iii) d'autres organismes publics tels que le Fonds d'assistance économique et social, en charge de l'actuel programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural (programme PAIP), et le Bureau national de la réforme agraire; iv) les communes; v) les organisations à assise communautaire et les associations d'irrigants; et vi) les prestataires de services (secteur privé ou ONG).

### **Responsabilités en matière d'exécution**

20. Le MARNDR assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre du projet, lequel sera encadré par un comité national de pilotage composé de représentants d'autres ministères, d'organismes publics et de donateurs participant au projet. On fera appel aux comités départementaux existants, dont font partie des représentants des bénéficiaires, pour dégager des synergies et étudier des questions intéressant le projet. Une unité de coordination du projet responsable de la planification, de la gestion et de la supervision des activités du projet sera créée

<sup>2</sup> On trouvera de plus amples informations dans le document de conception du projet.

dans le cadre de la structure administrative et technique du MARNDR. Sur le terrain, les tâches opérationnelles seront sous-traitées à des prestataires de services.

#### **Rôle de l'assistance technique**

21. Une assistance technique extérieure de courte durée sera apportée afin de faciliter le démarrage du projet et de former le personnel du projet et les prestataires de services.

#### **État d'avancement de la négociation des principaux accords d'exécution**

22. Outre la signature de l'accord de prêt et la délivrance d'un avis juridique favorable, l'entrée en vigueur du prêt est principalement subordonnée à la mise en place du comité national de pilotage et de l'unité de coordination du projet, à la nomination du coordonnateur de projet par le MARNDR et au dépôt sur le compte du projet des fonds de contrepartie correspondant à la première année, conformément à l'accord de prêt. Afin de mettre à profit les complémentarités qui existent sur le plan méthodologique, un accord de collaboration sera signé avec le PAIP, qui se déroule également dans les départements du Nord-Est et du Nord-Ouest.

#### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

23. Le coût total du projet s'élève à 27,0 millions de USD. Les principales sources du financement sont le FIDA (13,0 millions de USD), le Fonds de l'OPEP pour le développement international (8,0 millions de USD), le gouvernement (3,5 millions de USD) et les bénéficiaires (2,5 millions de USD). En outre, des partenariats stratégiques seront recherchés avec d'autres agences des Nations Unies et organismes bilatéraux afin d'intervenir dans des secteurs complémentaires.

## **H. Avantages, justification économique et financière**

#### **Principales catégories d'avantages apportés par le projet**

24. Les principaux avantages sont les suivants: i) accroissement et diversification de la production et des revenus agricoles; ii) amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel et de la sécurité alimentaire des familles les plus vulnérables; iii) développement de l'offre de services de microfinance dans la zone du projet; iv) renforcement du statut des femmes et de leur participation à la gestion du développement local; v) renforcement des capacités de gestion et de planification à l'échelon local; et vi) amélioration de la gestion des ressources naturelles moyennant l'introduction de techniques agricoles appropriées. Le projet sera réalisé dans l'intérêt des familles rurales pauvres, notamment les groupes les plus marginalisés, et il se traduira par un renforcement des prestataires de services, des services publics et des communes.

#### **Viabilité économique et financière**

25. Il ressort de la modélisation des exploitations agricoles représentatives des systèmes de production de chacun des départements qu'une modification du choix des cultures (permise par la plus grande quantité d'eau disponible), combinée à une utilisation plus efficiente des ressources, se traduit par un accroissement de plus de 80% de la rémunération du travail. Une analyse financière basée sur les coûts d'entretien, gestion et énergie pour chaque système d'irrigation (collective, individuelle, par pompage ou gravitaire) donne dans tous les cas un taux de rentabilité financière interne satisfaisant. L'analyse coûts-avantages à horizon de 18 ans donne un taux de rentabilité économique interne de 24% et une valeur actuelle de 7,7 millions de USD. L'analyse de sensibilité montre une bonne résistance du taux de rentabilité économique interne en cas de diminution ou manifestation retardée des avantages, ou d'augmentation des coûts.

## **I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des connaissances**

26. Le projet fait appel à une approche globale du partage des connaissances. Au niveau des bénéficiaires, des campagnes d'information et de sensibilisation seront menées au démarrage du projet. Au niveau départemental, la mise en commun des connaissances entre les parties prenantes, notamment les représentants des associations d'irrigants et des organisations de base, sera organisée dans le cadre de comités de coordination et de tables rondes. Enfin, au niveau national, le PNMFA sera axé sur l'échange d'expériences dans le cadre d'une approche intégrant la gestion des ressources naturelles au développement de l'irrigation.

### **Innovations en matière de développement**

27. Le projet favorisera les innovations dans plusieurs domaines: i) irrigation: validation et diffusion de techniques innovantes de mobilisation des ressources en eau souterraines, d'amélioration des systèmes gravitaires et sous pression, l'introduction de l'irrigation individuelle et la création d'un fonds d'urgence; ii) agronomie: microprojets de recherche et développement visant à introduire de nouvelles technologies; et iii) commercialisation et finance rurale: développement expérimental de systèmes de warrantage.

### **Approche d'élargissement**

28. La conception du projet intègre la mise en place de dispositifs permettant d'élargir l'approche retenue à l'échelon national et aux grandes orientations, moyennant notamment l'organisation de tables rondes départementales qui joueront un rôle consultatif dans la concertation nationale sur les politiques publiques et la mise en place du PNMFA.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

29. Les principaux risques qui nécessiteront un suivi particulier au cours de l'exécution du projet sont les suivants: i) l'entretien des ouvrages par leurs utilisateurs dès leur mise en service, qui pourrait nécessiter un appui du projet; ii) les carences des services publics et privés, que l'on pourra atténuer en faisant appel dans chaque département à une ONG qualifiée pour conduire les opérations; iii) la surexploitation des ressources en eau, risque qui sera prévenu par la mise en place de mesures rigoureuses d'utilisation rationnelle des eaux souterraines et des eaux de surface; iv) la détérioration des bassins versants qu'on pourra atténuer en mobilisant des appuis complémentaires, et par des projets d'irrigation individuelle hors des périmètres d'irrigation collective; et v) l'inégalité entre les sexes, que l'on atténuera par l'adoption d'une approche favorisant l'équité hommes-femmes, accompagnée par la mise en œuvre d'une série de recommandations (visant la formation du personnel et des partenaires du projet, les critères de sélection des prestataires de services et du personnel, le respect d'un équilibre entre hommes et femmes dans la composition des équipes, etc.).

### **Classification environnementale**

30. Conformément aux procédures du FIDA en matière d'évaluation environnementale, le projet est classé dans la catégorie A étant donné qu'il risque d'avoir un impact significatif sur l'environnement. Une évaluation environnementale financée au moyen d'un don prévu à cet effet sera effectuée avant son démarrage.

## **K. Durabilité**

31. Les principaux facteurs de durabilité du projet sont le renforcement des moyens du gouvernement central en matière de coordination et d'encadrement du secteur; le renforcement des organisations de base, à savoir les associations d'irrigants; le développement de l'accès à la commercialisation et aux mécanismes financiers, qui se traduira par une diversification et une amélioration durables des moyens d'existence; l'amélioration de la gestion des ressources naturelles; et l'amélioration de l'offre de services publics et privés dans les campagnes.

## **II. Instruments juridiques et autorité**

32. Un accord de prêt entre la République d'Haïti et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
33. La République d'Haïti est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

## **III. Recommandation**

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République d'Haïti un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (8 800 000 DTS) venant à échéance le 15 juin 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

## **Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié**

(Négociations de prêt conclues le 27 novembre 2006)

### **Activités de sécurisation agro-foncière**

1. Les activités de sécurisation agro-foncière seront assurées par l'Institut national de la réforme agraire (INARA) sur base d'un accord passé avec le MARNDR acceptable pour le FIDA. Les activités se dérouleront en trois étapes: i) identification de la parcelle; ii) identification de la personne occupant la parcelle; iii) vérification du titre dont se prévaut l'occupant de la parcelle. L'INARA établira une attestation du titre d'occupation de la parcelle.

### **Mesures en matière de gestion des pesticides**

2. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.

### **Suivi et évaluation**

3. Le système de suivi évaluation du projet reposera sur un suivi interne permanent, des évaluations internes et externes périodiques, des autodiagnostic de vulnérabilité réalisés par les exploitants et des plans de développement et de gestion des périmètres élaborés avec les communautés. En ce qui concerne les indicateurs, le projet incorporera dans son système de suivi évaluation, les indicateurs du système de gestion des résultats et de l'impact identifiés dans le cadre logique du projet.

### **Suivi interne**

4. Le suivi interne a un caractère permanent et aura pour objet de suivre la mise en œuvre des activités et la réalisation des performances et résultats attendus de ces activités.
5. Au niveau de l'unité de coordination du projet (UCP), chaque responsable de composante assurera la mise en place des outils méthodologiques et des fiches de suivi, avec l'appui du responsable du suivi-évaluation. Pour faciliter les échanges d'information, le coordonnateur du projet (ou le responsable de l'antenne) organisera: i) une réunion hebdomadaire de l'équipe technique de l'UCP (au niveau du bureau du nord-est); ii) une réunion mensuelle ouverte aux prestataires contractuels principaux.
6. Les prestataires de services rendront compte régulièrement de leurs activités à l'UCP par la remise de rapports de suivi et évaluation trimestriels, la transmission de fiches de suivi mensuelles, etc., ainsi que prévu dans leurs contrats. Ces rapports constitueront un des éléments majeurs pour juger de la bonne exécution des contrats et justifier leur renouvellement.



**Évaluations internes et externes**

7. Les activités d'évaluation s'attacheront à évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires et la réalisation de ses objectifs (globaux et spécifiques), en s'appuyant sur une démarche participative et flexible. Les documents d'évaluation interne et externe seront présentés au comité national de pilotage (CNP), aux comités de concertation départementaux, au FIDA et autres bailleurs de fonds contribuant au financement du projet.

**Évaluation interne**

8. Autour de chaque périmètre, les indicateurs et données de base seront recueillis à travers: i) les autodiagnostic de vulnérabilité; ii) les diagnostics participatifs et les documents de plans de développement des périmètres; et iii) les plans annuels et documents relatifs aux microprojets. Des ateliers de suivi évaluation participatifs seront conduits par l'animateur de l'opérateur principal responsable, avec l'éventuel appui de consultants, une fois par an dans les zones sélectionnées. Ces ateliers permettront à l'opérateur d'élaborer une analyse comparative et de dégager les principales tendances et recommandations pertinentes au niveau de sa zone, qu'il transmettra à l'UCP.

**Évaluation externe**

9. En matière d'évaluation externe, des enquêtes thématiques seront entreprises de manière périodique, au gré des besoins, le plus souvent sur la base d'échantillons. L'enquête anthropométrique, qui sera conduite au début, à mi-parcours et en fin de projet, permettra de suivre l'impact du projet sur la situation nutritionnelle de la population, spécialement des enfants de moins de cinq ans, ainsi que sur l'indice d'accumulation de biens des ménages. Le projet sous-traitera à des consultants et bureaux d'études nationaux compétents la conduite de ces enquêtes.

**Assurance du personnel du projet**

10. Le Gouvernement veille à ce que l'agent principal du projet assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les règles en vigueur sur le territoire de la République d'Haïti.

**Recrutement**

11. Le Gouvernement veille à ce que l'agent principal du projet s'engage, à compétences égales, à privilégier les candidatures de femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du projet.

**Équité entre hommes et femmes**

12. Le projet intégrera la prise en compte de l'approche équité entre hommes et femmes dans chacune des composantes et s'attachera notamment à renforcer les capacités des femmes pour qu'elles participent activement au processus de diagnostic et de prise de décision et bénéficient équitablement des ressources mises en place par le projet; à réduire la charge de travail des femmes afin de leur permettre de disposer de plus de temps pour participer à des formations et diversifier leurs activités économiques; à appuyer les activités génératrices de revenus pratiquées par les femmes; à faciliter leur accès aux institutions financières et à développer des produits financiers répondant à leurs besoins spécifiques et, enfin, à multiplier les actions de promotion de la planification familiale, de l'hygiène, de l'utilisation des aliments pour améliorer la nutrition, de la scolarisation des jeunes filles et du renforcement du statut de la femme en milieu rural.

**Suspension**

13. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt, si l'un des faits suivants se produit:
- a) À la date prévue d'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de prêt n'a pas pris effet.
  - b) Le droit du Gouvernement de retirer des fonds du prêt du Fonds de l'OPEP a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou partie, ou les prêts sont devenus exigibles et payables avant le terme convenu; ou encore un événement est survenu qui, par préavis ou caducité, pourrait entraîner des effets identiques à ceux qui précèdent.
  - c) Le manuel d'opérations ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, ou a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.
  - d) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et que le Gouvernement n'a pas procédé de façon satisfaisante, de l'avis du FIDA, à son devoir d'enquête en la matière; ou, à la suite de cette enquête et sur la base de ses conclusions ou d'autres informations, le FIDA en consultation avec le Gouvernement considère que ces pratiques ont effectivement eu lieu et que le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.

**Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit**

14. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivants le délai de six mois prescrit dans l'accord de prêt.

**Conditions préalables aux décaissements**

15. a) Aucun retrait ne sera effectué sur l'ensemble des catégories de décaissement avant que:
- i) le projet du manuel d'opérations n'ait été approuvé par le FIDA;
  - ii) le premier programme de travail et budget annuel comprenant le plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois n'ait été approuvé.
- b) Aucun retrait ne sera effectué pour les catégories équipement pour aménagements d'irrigation individuelle ou semi-collective; périmètres collectifs, protection environnementale, et aménagements d'irrigation individuelle ou semi-collective, avant que le prêt de l'OPEP n'ait été déclaré en vigueur et que les conditions de décaissement qui y sont prévues n'aient été remplies.

**Financement rétroactif**

16. Les retraits n'excédant pas un montant global équivalant à 100 000 DTS peuvent être faits à partir du compte de prêt pour des dépenses concernant les catégories III, VI et VII engagées avant la date d'entrée en vigueur, mais après le 31 décembre 2006. Pour les besoins de l'accord de prêt, ces dépenses sont considérées comme étant des dépenses autorisées.

**Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

17. L'accord de prêt entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
- a) un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire de la République d'Haïti, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement;
  - b) l'UCP et le CNP ont été créés par Mémoire du MARNDR et le coordonnateur a été sélectionné à la satisfaction du FIDA;
  - c) le compte spécial a été ouvert; et
  - d) le compte de projet a été ouvert et les fonds de contrepartie au titre de la première année du projet ont été déposés dans le compte de projet.



## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

Interim PRSP

### **IFAD reference documents**

Project design document (PDD) and key files

IFAD Targeting Policy

IFAD Crisis Prevention and Recovery Policy

Learning Note on Gender

Learning Note on Agricultural water infrastructure and management

Administrative Procedures on Environmental Assessment

# Logical framework

Objective hierarchy	Key performance indicators and targets	Monitoring mechanisms and information sources	Assumptions and risks
<b>Goal:</b> Rural poverty in the North East and North West departments of Haiti is significantly reduced	<ul style="list-style-type: none"> <li>Increase of assets of rural poor households (RIMS)</li> <li>% prevalence of malnutrition decreases (RIMS)</li> </ul>	RIMS Impact Survey implemented at 1st year, before mid-term and before completion	
<b>Project Purpose</b> Rural poor families, especially the most vulnerable families, have improved their livelihoods and increased their incomes	<ul style="list-style-type: none"> <li>18 000 households (HH)with improved food security (85 000 beneficiaries) (RIMS)</li> <li>15 000 HH (6500 female headed) with improved agricultural revenues between 40% and 100%</li> <li>6200 most vulnerable HH with improved revenues of 50% (incl. 1000 women, 500 jobless young people, 1000 landless)</li> <li>90 small scale irrigation schemes run by WUA in a sustainable manner (RIMS)</li> <li>80% of the beneficiaries, familiarized with innovative irrigation technologies, with better production results on 500 ha (RIMS)</li> <li>Price increased by 30 to 50% after harvest for the marketing grass root organisations</li> <li>9500 HH with secure land titles of 3000 ha</li> </ul>	RIMS Impact Survey implemented at 1st year, before mid-term and before completion Survey on revenues Assessment of WUA Records of production Records of sales Survey on micro-entreprises Cataster records of irrigation schemes	Project impact and results not interfered by political instability Negative effects of natural catastrophes can be mitigated by projects activities
<b>Output by component</b> <b>Irrigation Development</b> <b>Output 1: Capacity of MARND for water management improved</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A Mid-term water master plan elaborated and proposed to MARNDR for approval</li> <li>Data base on irrigation in MARNDR installed</li> <li>Sector regulatory framework finalised</li> <li>9 500 HH supported with land titling for 3000 ha</li> </ul>	Master Plan Data records Legal texts on regulatory framework Documentation of land titling files	Approval of juridical framework by GOH
<b>Output 2: New small/scale irrigation schemes created and/or rehabilitated</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 200 ha of irrigated land rehabilitated ( 5 500 HH) and 800 ha new irrigated land (4 000 HH) (RIMS)</li> <li>9500 HH with secure access to irrigation water (RIMS)</li> <li>5500 HH with knowledge on innovative irrigation technologies (RIMS)</li> </ul>	Focus group discussions with farmers Reports on training Reports on TA	No obstacles to import necessary material
<b>Output 3: Water management capacities of public and private actors strengthened</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>90 WUAs with improved water management capacities (RIMS)</li> <li>120 handicraft enterprises for irrigation trained (RIMS)</li> </ul>	Reports on training Focus group discussions Documentation of plans	
<b>Support to productive initiatives</b> <b>Output 4: Diversified agriculture and non-agriculture income generating activities enhanced</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 800 of most vulnerable persons, 900 women, trained in production techniques (RIMS)</li> <li>180 productive projects, 70 conservation projects implemented (RIMS)</li> <li>170 micro-entreprises formed/strenghtend (RMS)</li> <li>500 young people trained in management and administration (RIMS)</li> </ul>	Training reports Assessment of micro-projects Records of micro-entreprises	Technical assistance are offered on time and in line with project strategy
<b>Capacity building</b> <b>Output 5: Organisational and management capacities of grass root organizations and their members strengthened</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>90 small scale irrigation management plans elaborated</li> <li>240 grass root organizations created/consolidated (RIMS)</li> <li>1200 leaders ( 30% women) of grass-root organisations trained in management and organisations (RIMS)</li> <li>160 of public and private service providers trained in participative appraisal techniques and organisational development of grass root organisations (RIMS)</li> <li>70 teachers (30% women) for alphabetisation trained (RIMS),</li> <li>4 800 persons (50% women) alphabetised (RIMS),</li> <li>3200 persons ( 50%women) in nutrition, health and sanitation (RIMS),</li> </ul>	Training reports Focus group discussions Assessment of training results	Technical assistance are offered on time and in line with project strategy
<b>Output 6: Value added production processes and marketing strategies promoted</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>90 organisations with improved purchase and negotiation capacities for marketing</li> <li>100 of market contracts between beneficiaries and retailers established</li> <li>7 market fairs organised for project target groups</li> </ul>	Records of networks Signed contracts Appraisal of markets	Complementary infrastructure, (roads) constructed or improved Agreements of complementary activities with NGOs and other projects in this sector
<b>Output 7: Accessible community based micro finance services created</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>19 community based saving and credit centres established (CREPS)</li> <li>4500 credits granted (RIMS)</li> <li>90% of clients satisfied with services</li> </ul>	Financial records of CREPS Audit reports Records of credit accounts	Legal framework allows CREPS PAIP expertise utilised

